



## **Rencontre de la FSU 65 avec l'Inspectrice d'Académie suite à l'alerte sociale de l'action AESH du jeudi 16 janvier.**

Ce mardi 21 janvier 2025 à 17h30 nous avons rencontré l'IA DASEN, suite à une alerte sociale.

Présents :

### **Pour la FSU**

David Castebrunet PE : (professeur des écoles) pour la FSU 65

Sylvie Serrano AESH : pour la FSU 65

### **Pour l'Administration**

MME Anne Micquel Val : IA DASEN (Inspectrice d'Académie)

MR PEYROU Franck : IEN ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés)

MME Bau : chef de service de la DEOS (Division des élèves et de l'organisation scolaire)

MR Nunn : Inspecteur de l'orientation

Lors de cette audience nous avons évoqué 4 Thèmes :

1/ Le problème des heures méridiennes

2/Les indemnités de déplacement des AESH qui sont amenés à se déplacer sur plusieurs établissements

3/L'explosion de la gestion d'élèves à troubles psychiques, psychologiques, troubles de la concentration et des interactions sociales.

4/Les problèmes de paie des AESH

Madame l'Inspectrice d'Académie a souligné l'engagement des AESH dans l'école inclusive. Elle a indiqué que des progrès avaient été réalisés pour les AESH en termes de formation, d'organisation et qu'on pouvait ne plus parler de précarité.

Réponse de la FSU :

Nous avons commencé par les propos d'Emmanuel Macron qui lors de la 6<sup>ième</sup> conférence du handicap, le 26 avril a dit publiquement : « les AESH qui le souhaitent pourront avoir un temps plein et passer à 35 heures dès la rentrée 2023 ». Comment les AESH peuvent-ils accueillir ainsi les

propos de M Le président de la République ? Quelle confiance peut-on accorder à la parole publique avec de tels mensonges ?

Nous lui avons rappelé qu'avec un temps partiel imposé beaucoup d'AESH perçoivent avec les aides autour de 1000 euros par mois et que le seuil de pauvreté se situe à 1200 euros par mois. Nous avons indiqué que les AESH sont confrontés de plus en plus à des élèves très compliqués et subissent quotidiennement, avec les équipes dans les écoles (PE, ATSEM, services civiques, personnel de cantine), des situations traumatisantes (cris, insultes, coups etc...)

### **Les heures méridiennes**

#### **FSU :**

Concernant le problème des heures méridiennes, nous avons évoqué le nom respect de la Loi Vial du 27 Mai 2024 qui stipule que dès la rentrée scolaire 2024, les AESH auraient du être rémunérés par l'état durant le temps scolaire et le temps de la pause méridienne.

Nous avons signalé le problème que peuvent rencontrer certains AESH qui ne sont plus rémunérés par la communauté des communes et qui ont donc subi une perte de salaire importante (en contrepartie ils accompagnent moins sur le temps scolaire).

### **Inspectrice d'Académie**

Mme l'IA a demandé une réunion auprès de 11 mairies avec lesquelles des conventions sont signées concernant la prise en charge financière des heures méridiennes pour les AESH afin de faire le point.

Elle sera vigilante à la situation de chaque AESH qui aurait subi une perte de salaire.

### **Indemnités de déplacement**

#### **FSU :**

Concernant les indemnités de déplacements des AESH nous avons informé l'administration que les AESH ont été défrayés jusqu'à septembre 2023.

**Depuis plus aucun remboursement** n'a été effectué car les enveloppes budgétaires sont consommées.

#### **IA :**

L'administration va se renseigner et reviendra vers nous.

### **Gestion par les AESH d'élèves hautement perturbateurs**

#### **FSU :**

Nous avons répété que les AESH sont confrontés de plus en plus à des élèves très compliqués et subissent quotidiennement, avec les équipes dans les écoles (PE, ATSEM, services civiques, personnel de cantine), des situations traumatisantes (cris, insultes, coups etc...)

#### **IA :**

L'administration se déplace dans les écoles concernées. Elle essaie de proposer des solutions mais il serait nécessaire que soient présentes des équipes spécialisées pour aider à la prise en charge de ces élèves.

A la rentrée 2026 seront normalement mis en place 10 PAS (pôle d'appui à la scolarité) à la place des 16 PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisé). Ces Pas seront constitués d'un professeur des écoles spécialisé et d'un éducateur spécialisé détaché d'un établissement spécialisé. Ils interviendront rapidement pour gérer les situations difficiles et s'appuyer sur les équipes des établissements spécialisés. Ils pourront prendre des décisions en amont de la MDPH en attendant validation de la MDPH.

#### **FSU :**

Nous avons précisé qu'il nous semblait nécessaire que l'administration anticipe ces créations de PAS et exige la création de 10 postes PE spécialisés pour gérer ces pôles.

Nous avons indiqué que certains départements ont ajouté un AESH dans le binôme PE éducateur spécialisé.

#### **Les AESH sont aussi au cœur de l'école inclusive.**

#### **Problèmes de paie**

#### **FSU :**

De nombreux problèmes de paie ont été résolus .En effet, lors du passage en CDI de très nombreux AESH s'étaient vus retirés des éléments sur leur fiche de paie : SFT PSC CSG

Pour conclure nous avons relevé le problème des temps partiels imposés sur le département : 24H/semaine

Mme La Dasen pense que les AESH ne souhaitent pas travailler plus que 24h/ semaine.

Selon nous, il est vrai que certains AESH ne souhaitent pas travailler davantage, mais il existe de nombreux AESH qui le souhaiteraient.

A ces derniers s'ajoutent des parents isolés, veufs, des couples avec des petits revenus qui ont des situations financières dramatiques et qui aimeraient augmenter leur quotient horaire. La majorité des dossiers traités au CDAS (commission départementale de l'aide sociale) sont des AESH (80%).

Au moins dans les lycées et les collèges nous avons indiqué que certains AESH peuvent avoir des contrats à 32 heures ou plus comme cela se fait dans l'Académie.

MME La Dasen va réfléchir à cette possibilité.